

Développement

Neolux fait subventionner le recrutement de ses ingénieurs

[21/02/11 - 12H00 - Les Echos Entrepreneur]

Grâce aux aides Oséo et du Conseil régional, l'entreprise de systèmes d'éclairage LED a étoffé son bureau d'études.

« Pour une structure jeune, axée sur l'innovation, avec son propre bureau d'études, les subventions publiques sont vraiment vitales ». Ludovic Labidurie sait de quoi il parle. Créateur de Neolux en 2007, une entreprise spécialisée dans les systèmes d'éclairage à LED, il doit beaucoup aux aides obtenues depuis trois ans.

C'est d'abord Oséo qui lui alloue des aides à l'innovation : 40 000 euros la première année, puis 60 000 euros un an plus tard. A chaque fois, la région Centre verse à l'entreprise de Blois une somme équivalente. L'essentiel de ces fonds sert au recrutement d'ingénieurs qui vont travailler sur de nouveaux systèmes. Neolux en emploie actuellement sept dans son bureau d'études. Une matière grise indispensable mais qui coûte cher.

« Sans ces subventions, nous n'aurions pu recruter au mieux que trois ingénieurs, ce qui aurait freiné nos projets de développement, explique Ludovic Labidurie. La maîtrise technique de notre bureau d'études est ce qui nous démarque ». Ces aides ont donc été déterminantes pour conquérir de nouveaux marchés : l'entreprise de 25 salariés a doublé son chiffre d'affaires en 2010 (2,1 millions d'euros) par rapport à l'an passé et vise les 6 millions d'euros en 2014.

Par ailleurs, Neolux profite d'une aide du Conseil général du Loir-et-Cher qui lui loue des locaux « à un loyer inférieur au prix du marché ». La start-up bénéficie également du Crédit Impôt Recherche (CIR). Le Docteur en Sciences qu'elle emploie fait partie des « dépenses de personnel » dont une partie peut être transformée en crédit d'impôt.

Bruno Askenazi

SOMMAIRE DE «OBTENIR UNE SUBVENTION POUR SON ENTREPRISE»

- > Obtenir une subvention pour son entreprise
- > Décrocher une subvention, mode d'emploi
- > Neolux fait subventionner le recrutement de ses ingénieurs
- > Subventions européennes : 30 % des demandes rejetées pour des fautes de procédure
- > S'adresser au bon « guichet »